

# SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE HABITAT RIVES DE PARIS

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable

Capital social : 1.006.968,01 €

Siège social : 76-78, avenue de France – PARIS (13<sup>e</sup>)

429 903 362 RCS Paris

Exercice clos le 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2021

## BILAN PUBLIABLE AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur établissements de crédit.....	35.901.380,11	36.931.680,86
Opérations avec la clientèle.....	5.130.866,31	5.918.751,99
Autres actifs.....	56.849,00	48.939,00
<b>TOTAL ACTIF.....</b>	<b>41.089.095,42</b>	<b>42.899.371,85</b>

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sur les établissements de crédit.....	11.935.317,67	12.665.758,32
Autres passifs.....	1.725.866,91	1.107.413,69
Comptes de régularisation.....	3.543.797,58	4.462.824,11
Dettes subordonnées.....	8.357.267,27	9.772.585,10
<b>Capitaux propres hors FRBG.....</b>	<b>15.526.845,99</b>	<b>14.890.790,63</b>
Capital souscrit.....	1.006.968,01	1.061.628,01
Réserves.....	13.829.162,62	13.638.367,75

ENGAGEMENTS DE :	2018		2017		2016		2015		2014	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Janvier.....	11	853.061,00	15	1.277.938,39	20	1.341.990,82	30	1.867.239,26	407	58.065.636,20
Février.....	15	1.650.981,25	19	1.785.162,35	9	593.603,60	28	2.457.065,00	377	51.322.691,65
Mars.....	12	1.045.398,48	21	1.383.375,97	16	1.178.865,97	31	2.671.049,49	288	31.163.329,60
Avril.....	9	501.463,37	11	868.666,38	23	1.618.160,10	23	1.987.357,52	124	15.347.438,39
Mai.....	5	351.490,00	20	1.083.855,43	23	1.862.037,99	19	1.253.104,58	92	8.412.493,73
Juin.....	12	666.020,06	11	805.626,32	10	887.029,93	28	2.895.129,00	61	6.378.977,57
Juillet.....	11	921.638,07	16	1.471.573,24	11	688.000,00	32	1.980.602,36	52	4.027.326,90
Août.....	5	261.937,14	10	751.493,80	11	1.218.485,34	18	1.154.368,77	40	4.295.654,16
Septembre.....	6	420.406,00	14	843.454,26	12	858.037,53	36	2.255.638,69	50	4.949.620,95
Octobre.....	1	19.000,00	12	804.107,73	16	730.483,38	31	1.944.273,59	46	4.644.181,97
Novembre.....	2	227.430,00	13	1.113.664,30	15	1.132.105,18	17	1.194.825,15	36	2.616.303,39
Décembre.....	2	235.000,00	19	1.314.927,84	15	1.241.499,96	22	1.600.161,20	34	2.763.880,56
<b>TOTAL.....</b>	<b>91</b>	<b>7.153.825,37</b>	<b>181</b>	<b>13.503.846,01</b>	<b>181</b>	<b>13.350.299,80</b>	<b>315</b>	<b>23.260.814,61</b>	<b>1607</b>	<b>193.987.535,07</b>
Nombre de dossiers.....		91		181		181		315		1607
Encours moyen par dossier.....		78.613,47		74.606,88		73.758,56		73.843,86		120.714,09

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS : Nature :** La Société de caution mutuelle immobilière HABITAT RIVES DE PARIS est une Société coopérative à capital variable de caution mutuelle, régie par les articles L.515-4 et suivants du Code Monétaire et Financier et les textes subséquents. Le capital d'un montant de 1.006.968,01 € est constitué de 503.484 parts de 2 €. Elle n'a pas d'effectif salarié au 31 décembre 2020. La BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS détient 5,26 % du capital. **Objet :** La Société HABITAT RIVES DE PARIS a pour objet de cautionner les concours consentis à ses sociétaires par la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS et de leur apporter, conjointement avec celle-ci, l'ensemble des concours bancaires à caractère immobilier qui leur sont nécessaires. Elle a notamment pour vocation de rechercher et mettre en œuvre tous les moyens permettant de répondre aux besoins spécifiques de ses sociétaires. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes à cette activité avec l'autorisation de BPCÉ. **Règles et Méthodes Comptables : Liquidité et solvabilité d'HABITAT RIVES DE PARIS :** Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque BANQUE POPULAIRE garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement. **Référentiel comptable :** Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : - continuité de l'exploitation, - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, - indépendance des exercices, et dans le respect des principes comptables généralement admis en France. **Provision pour créances douteuses :** Les créances clientèle provisionnées sur base individuelle sont comptabilisées en tenant compte de la valeur actualisée attendue du recouvrement du capital restant dû et des intérêts. **Compléments d'informations relatifs au Bilan et au Compte de Résultat :** 1. **BILAN - ACTIF :** 1.1 **CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :** Créances sur les établissements de crédit : 31/12/2020 : 35.901.380,11 ; 31/12/2019 : 36.931.680,86. \* Composées de six comptes de banque ouverts dans les livres de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS : Banque Fonds de Garantie pour 25,63 %, Banque Commissions pour 12,81 %, Banque Gestion pour 0,37 %, Banque Titres pour 2,93 %, Banque Capital pour 2,89 %, Compte à terme pour 43,17 %, ainsi que les CAT intérêts à recevoir pour 12,19 %. 1.2 **OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE :** Créances douteuses : Valeurs brutes : 31/12/2020 : 11.895.317,67 ; 31/12/2019 : 12.665.758,32. Provisions : 31/12/2020 : -6.801.064,36 ; 31/12/2019 : -6.747.006,33. Valeurs nettes : 31/12/2020 : 5.094.253,31 ; 31/12/2019 : 5.918.751,99. Taux de couverture : 31/12/2020 : 57 % ; 31/12/2019 : 53 %. L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, modifié par le règlement CRC 2005-03. Des créances sont constatées par la SCM en contrepartie des appels en garantie, ces dernières donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de pertes dès lors que le recouvrement est devenu incertain. Les dépréciations sont calculées par dossier, sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « coût du risque ». Les créances passées en perte sur l'exercice, ainsi que les récupérations sur créances amorties, sont inscrites en ligne « coût du risque » au compte de résultat. 1.3 **AUTRES ACTIFS :** Autres actifs : ETAT - IS : 31/12/2020 : 56.849,00 ; 31/12/2019 : 48.939,00. Total : 31/12/2020 : 56.849,00 ; 31/12/2019 : 48.939,00. 2. **BILAN-PASSIF :** 2.1 **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :** Banque Avances Litigieuses\* : 31/12/2020 : 11.935.317,67 ; 31/12/2019 : 12.665.758,32. \* Le compte est ouvert dans les livres de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS et correspond aux encours contentieux de la SCM HABITAT RIVES DE PARIS. 2.2 **AUTRES PASSIFS :** Autres passifs : Créiteurs divers CAC : 31/12/2020 : 20.322,95 ; 31/12/2019 : 19.897,80. Créiteurs divers BPRI\* : 31/12/2020 : 394.076,87 ; 31/12/2019 : 497.833,00. Fonds de garantie à régulariser : 31/12/2020 : 2.713,43 ; 31/12/2019 : 2.713,43.

Résultat de l'exercice.....	690.715,36	190.794,87
<b>TOTAL PASSIF.....</b>	<b>41.089.095,42</b>	<b>42.899.371,85</b>

HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés		
Engagements de garantie donnés.....	795.527.293,82	990.149.497,97

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE AU 31 DECEMBRE 2020	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés.....	642.825,15	57.476,63
Commissions (produits).....	920.218,15	1.171.575,03
Commissions (charges).....	-398.543,78	-504.398,16
<b>Produit Net Bancaire.....</b>	<b>1.164.499,52</b>	<b>724.653,50</b>
Charges générales d'exploitation.....	-48.485,16	-44.147,09
<b>Résultat Brut d'exploitation.....</b>	<b>1.116.014,36</b>	<b>680.506,41</b>
Coût du risque.....	-148.177,00	-409.795,54
<b>Résultat d'exploitation.....</b>	<b>967.837,36</b>	<b>270.710,87</b>
<b>Résultat courant avant impôt.....</b>	<b>967.837,36</b>	<b>270.710,87</b>
Impôt sur les bénéfices.....	-277.122,00	-79.916,00
<b>RESULTAT NET.....</b>	<b>690.715,36</b>	<b>190.794,87</b>

## HORS BILAN DETAILLE : Ventilation des nouveaux dossiers cautionnés en 2020.

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTELE.....</b>	<b>795.527.293,82</b>	<b>990.149.497,97</b>	<b>-194.622.204,15</b>
Dont engagements sur crédits échus.....	795.527.293,82	990.149.497,97	-194.622.204,15
<b>TOTAL ENGAGEMENTS.....</b>	<b>795.527.293,82</b>	<b>990.149.497,97</b>	<b>-194.622.204,15</b>

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE D'HABITAT RIVES DE PARIS :

2.4 DETTES SUBORDONNEES		31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Fonds de garantie.....	9.635.380,98	5.665,03	1.420.982,86	8.220.063,15	
Fonds de solidarité.....	137.204,12			137.204,12	
<b>Total des dettes subordonnées.....</b>	<b>9.772.585,10</b>	<b>5.665,03</b>	<b>1.420.982,86</b>	<b>8.357.267,27</b>	

2.5 FONDS PROPRES		Capital	Réserves	Résultat	Total capitaux propres
<b>Total au 31/12/2019.....</b>	<b>1.061.628,01</b>	<b>13.638.367,75</b>	<b>190.794,87</b>	<b>14.890.790,63</b>	
Affectation du résultat.....		190.794,87	-190.794,87	0,00	
Variation capital.....	-54.660,00			-54.660,00	
Résultat de la période.....			690.715,36	690.715,36	
<b>Total au 31/12/2020.....</b>	<b>1.006.968,01</b>	<b>13.829.162,62</b>	<b>690.715,36</b>	<b>15.526.845,99</b>	

3. **HORS BILAN :** 3.1 **ENGAGEMENTS DONNES :** Engagements de garantie donnée d'ordre de la clientèle : 31/12/2020 : 795.527.293,82 ; 31/12/2019 : 990.149.497,97. Les engagements donnés mentionnés en Hors Bilan correspondent à des prêts accordés par la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS cautionnés par HABITAT RIVES DE PARIS. Conformément aux usages, ces cautions données au titre de prêts sont évaluées au Hors Bilan pour leur montant en capital restant dû, à l'exclusion des intérêts échus ou à échoir. Pour l'application de la garantie de liquidité et de solvabilité stipulée dans la convention d'agrément collectif signée entre la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS et la SCM HABITAT RIVES DE PARIS le 4 février 2000. Il est convenu que, sauf en cas de dissolution anticipée de la SCM HABITAT RIVES DE PARIS, la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS s'engage à mettre en œuvre toutes mesures à sa convenance (octroi de délais de paiement, avances rémunérées ou pas, abandons de créances, subventions) de telle sorte que le capital social de la SCM HABITAT RIVES DE PARIS ne soit pas entamé (c'est-à-dire que l'actif excède en permanence le passif d'un montant au moins égal au capital). - En cas de dissolution anticipée de la SCM HABITAT RIVES DE PARIS, la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour équilibrer l'actif ou le passif du bilan de clôture de liquidation. 4. **COMPTE DE RESULTAT :** 4.1 **INTERETS ET ASSIMILES, COMMISSIONS :** Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat au prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation : Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations, Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. 4.1.1 **INTERETS ET ASSIMILES : Produits :** Intérêts sur les créances douteuses : 31/12/2020 : 109.283,49 ; 31/12/2019 : 10.972,21. Intérêts sur compte à terme : 31/12/2020 : 533.541,66 ; 31/12/2019 : 46.504,42. **Sous-Total :** 31/12/2020 : 642.825,15 ; 31/12/2019 : 57.476,63. **Total :** 31/12/2020 : 642.825,15 ; 31/12/2019 : 57.476,63. 4.1.2 **COMMISSIONS : Produits :** Etalement des commissions de cautions : 31/12/2020 : 920.218,15 ; 31/12/2019 : 1.171.575,03. **Sous-Total :** 31/12/2020 : 920.218,15 ; 31/12/2019 : 1.171.575,03. **Charges :** Commission 0,05 % sur les encours : 31/12/2020 : -391.318,62 ;

31/12/2019: -495.074,76. Commission sur les mouvements de comptes : 31/12/2020: -7.017,16 ; 31/12/2019: -9.137,80. Frais divers sur opérations de banque : 31/12/2020: -208,00 ; 31/12/2019: -185,60. Sous-Total : 31/12/2020 : -398.543,78 ; 31/12/2019 : -504.398,16. Total des Commissions : 31/12/2020 : 521.674,37 ; 31/12/2020 : 667.176,87. 4.2 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION : Cotisation Foncière des Entreprises : 31/12/2020 : 453,00 ; 31/12/2019 : 909,00. Contribution CVAE : 31/12/2020 : 11.720,00 ; 31/12/2019 : 9.423,00. Honoraires CAC : 31/12/2020 : 20.889,77 ; 31/12/2019 : 19.935,12. Indemnités vacances Administrateurs : 31/12/2020 : 100,00 ; 31/12/2019 : 600,00. Publications et insertions : 31/12/2020 : 11.935,39 ; 31/12/2019 : 13.166,97. Contribution Sociale de Solidarité : 31/12/2019 : 113,00. Autres : 31/12/2020 : 3.387,00. Total : 31/12/2020 : 48.485,16 ; 31/12/2019 : 44.147,09. 4.3 COUT DU RISQUE : Charges : Dotation aux provisions pour créances douteuses : 31/12/2020 : -1.263.564,89 ; 31/12/2019 : -1.386.661,02. Créances irréc. couvertes par provi-

sion : 31/12/2020 : -90.823,98 ; 31/12/2019 : -215.433,88. Créances irréc. non-couvertes par provision : 31/12/2020 : -32.94,99. Sous-Total : 31/12/2020 : -1.357.683,86 ; 31/12/2019 : -1.602.094,90. Produits : Reprise de provision pour créances douteuses disponibles : 31/12/2020 : 1.209.506,86 ; 31/12/2019 : 1.192.299,36. Sous-Total : 31/12/2020 : 1.209.506,86 ; 31/12/2019 : 1.192.299,36. Total : 31/12/2020 : -148.177,00 ; 31/12/2019 : -409.795,54. 4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL : Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés. 4.5 SITUATION FISCALE : Le résultat fiscal est de 961.801,36 euros. La Société a donné son accord pour être membre du Groupe d'Intégration Fiscale dont BPCE est la Société mère à compter de l'exercice 2010. L'impôt comptabilisé de 283.158 € correspond à celui qui aurait été dû en l'absence d'intégration. Le résultat net comptable est positif de 690.715,36 euros. Informations complémentaires :

* BILAN – Ventilation par durée restant à courir	Créances et Dettes à vue	Créances et Dettes à terme				Total
		D <= 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	
<b>Emplois</b>						
- Créances sur les établissements de crédit .....	16.023.275,94			19.878.104,17		35.901.380,11
- Opérations avec la clientèle : .....	11.895.317,67					11.895.317,67
- Etat IS à recevoir .....		56.849,00				56.849,00
<b>Total</b> .....	<b>27.918.593,61</b>	<b>56.849,00</b>		<b>19.878.104,17</b>		<b>47.853.546,78</b>
<b>Ressources</b>						
- Dettes envers les établissements de crédit .....	11.935.317,67					11.935.317,67
- Crédeurs divers CAC .....			20.322,95			20.322,95
- Crédeurs divers BPRI .....		394.076,87				394.076,87
- Charges à payer .....		4.668,09				4.668,09
- FDG à rembourser .....	985.429,71					985.429,71
- Capital à rembourser .....	29.289,49					29.289,49
- Etat IS à payer .....		292.080,00				292.080,00
- Dettes subordonnées .....		1.472.638,78	305.376,82	1.833.363,06	4.745.888,61	8.357.267,27
<b>Total</b> .....	<b>12.950.037,07</b>	<b>2.163.463,74</b>	<b>325.699,77</b>	<b>1.833.363,06</b>	<b>4.745.888,61</b>	<b>22.018.452,25</b>
<b>Hors Bilan Clientèle</b> .....		<b>343.864,96</b>	<b>3.848.285,08</b>	<b>99.369.346,54</b>	<b>691.965.797,24</b>	<b>795.527.293,82</b>

Transactions avec les parties liées : Opération avec l'entreprise liée : en euros : Créances sur les établissements de crédit : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/20 : 35.901.380,11 ; BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/19 : 36.931.680,86. Dettes envers les établissements de crédit : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/20 : 12.328.366,32 ; BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/19 : 13.162.322,36. Engagements donnés : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/20 : 795.527.293,82 ; BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/19 : 990.149.497,97. Identité de la Société consolidante : Les comptes d'HABITAT RIVES DE PARIS sont intégrés dans les comptes consolidés de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS.

#### Affectation des résultats :

L'Assemblée Générale constate que l'exercice 2020 présente un résultat bénéficiaire de 690.715,36 euros et décide de l'imputer en totalité, conformément aux propositions du Conseil d'Administration. Ce bénéfice est affecté comme suit : Résultat bénéficiaire : 690.715,36 € ; Bénéfice à répartir : 690.715,36 € ; Report à nouveau : 690.715,36 €. Du fait de cette affectation, le report à nouveau est de 690.715,36 euros. Les réserves statutaires demeurent à 6.629.838,70 euros. La réserve légale demeure à 148.571,80 euros. Il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale du 31 décembre 2020. A l'attention de l'Assemblée Générale de la Société HABITAT RIVES DE PARIS. **Opinion** : En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société HABITAT RIVES DE PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion : Référentiel d'audit** : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance** : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations** : La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Dépréciation des créances clients** : La Société constitue des dépréciations des créances clients pour couvrir les risques de pertes selon les modalités décrites dans la note 1.2 « Opérations avec la clientèle » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de pertes, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle. **Vérifications spécifiques** : Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels** : Il

appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels** : Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : • il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; • il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; • il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; • il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; • il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris-La-Défense, le 22 mars 2021 ; KPMG S.A. ; Xavier DE CONINCK ; Associé.

**Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.**